

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 15/12/2021

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

### 11. Adoption du plan mercredi de l'ALSH de la commune de Boisseuil.

Par délibération le conseil municipal du 13 septembre 2021 a adopté le nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période 2021-2024.

Ce PEDT prévoyait notamment la labélisation du temps périscolaire du mercredi après-midi au titre du « plan mercredi ». Ce label permet une valorisation de l'offre éducative du mercredi qui répond à la charte qualité « plan mercredi ». Cette charte qualité invite à structurer l'ALSH mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'encrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

Les services de l'ALSH proposant déjà une offre répondant aux critères ci-dessus il paraît opportun de mettre en place le plan mercredi.

Ce document signé par les services de l'Etat et la CAF permettra d'obtenir des financements complémentaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter le plan mercredi tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Maire à signer le plan mercredi avec les services de l'Etat et la CAF ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

